

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2017

Le 24 novembre 2017, sur convocation régulière du Maire en date du 18 novembre 2017, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de : Jeannine DRUOT (a donné pouvoir à Jean-Marc BOUSSET), Annie SALOMEZ (a donné pouvoir à Agnès BAS) Ghislaine GALLET (a donné pouvoir à Patrice JEGO), Nadine BURLAUD (a donné pouvoir à Eric LEONARD) Franck VERMOT-DESROCHES et Sandra FALLAIX

Jean-Paul REVERT a été élu secrétaire de séance.

1. EVALUTATION PREVISIONNELLE DES TRANSFERTS DE CHARGES 2017

A l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une Commission Locales d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été mise en place.

La délibération communautaire du 28 mai 2014 de la création de la CLECT, complétée par la délibération du 19 janvier 2017 de renouvellement de la CLECT suite à l'extension de périmètre de la communauté d'agglomération, a décidé que cette commission serait composée des membres de l'Assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ainsi que du Trésorier à titre d'expert. Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, elle comprend donc des membres de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de la communauté d'agglomération.

Cette commission s'est réunie le 21 septembre 2017, avant le Conseil communautaire, en vue d'évaluer les charges liées à la mutualisation de la Direction Urbanisme Projets Planification (DUPP) en raison de la prise de compétence PLUI et au transfert au Grand Besançon de la base de loisirs d'Osselle. Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats du calcul des charges transférées au titre :

- de la mutualisation du DUPP : 67 % du temps de cette direction est utilisé par la commune de Besançon, il a donc été décidé de modifier l'attribution de compensation pour Besançon,
- du transfert de la base de loisirs d'Osselle, la gestion de la base est prise en charge par l'Agglomération, l'attribution des compensations sera également diminuée...

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral n°7066 du 23 décembre 2010 portant création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1^{er} janvier 2001,

Vu le IV de l'article 1609 nonies C du CGI,

Vu le rapport n°1 de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 21 septembre 2017,

Délibère,

Le Conseil municipal approuve l'évaluation prévisionnelle des charges liées à la mutualisation de la Direction Urbanisme Projets Planification (DUPP) et au transfert de la base de loisirs d'Osselle, décrite dans le rapport de la CLECT du 21 septembre 2017.

2. ADHESION DES COMMUNES DE VALAY ET VENERE AU SIEVO

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Val de Gray (CCVG) a sollicité son adhésion au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon pour les communes de Valay et Venère.

Il précise que lors de l'Assemblée Générale du 27 octobre 2017, après débat, le comité syndical a donné un avis favorable à l'unanimité.

L'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la CCVG pour les communes de VALAY et VENERE au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon et approuve les nouveaux statuts.

Suite au transfert des compétences eaux et assainissement qui aura lieu le 1^{er} janvier 2018, la commune doit nommer deux représentants au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon pour représenter la CAGB (puisque la commune n'aura plus la compétence) : Bernard MAISSE et Franck GIBERTINI qui représentaient la commune sont désignés pour représenter la CAGB.

3. ADMISSION EN NON VALEUR

Le trésorier de Pouilley les Vignes a fait parvenir une demande d'admission en non-valeur pour un droit de place d'un montant de 36.25€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur la créance de 36.25€

Madame Sandra FALLAIX rejoint la séance du conseil municipal

4. RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR LE PROJET DE RESTAURATON DE LA LANTERNE

Monsieur le Maire présente le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

Le commissaire donne un avis favorable aux travaux de restauration de la Lanterne.

L'intégralité du rapport et les conclusions sont consultables en mairie ou sur le site de la Préfecture du Doubs

5. PUBLICITE DANS L'APPULIEN – TARIF A PARTIR DE 2018

Suite à l'exposé du Maire sur les tarifs appliqués depuis 2016.

Le Conseil Municipal, à la majorité (une abstention), adopte les tarifs suivants :

- 1/8^e de page : 120€
- 1/4 de page : 200€
- 1/2 page : 280€
- 1 page : 400€

6. REMBOURSEMENT ET ANNULATION DE LOCATION SALLE DES FETES

Après annulation d'une soirée, l'AEP hand demande le remboursement d'un chèque de 180€ versé pour la location de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte de rembourser la somme de 180€ à l'AEP Hand.

7. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Conférence des Maires

Monsieur le Maire a assisté à la conférence des maires de la CAGB, plusieurs thèmes ont été abordés :

- L'organisation de la collecte des ordures ménagères : il n'y aura pas de changement pour le ramassage (1 fois par semaine pour les ordures non recyclables, et une fois tous les 15 jours pour les poubelles recyclables). Le SYBERT travaille sur la collecte des bio-déchets qui deviendra obligatoire à partir de 2029, la collecte des bio-déchets sera hebdomadaire;

- Le passage de la Communauté d'Agglomération en Communauté Urbaine, si cette transformation a lieu des transferts de compétences obligatoires seront effectués :
 - La compétence voirie : vue l'importance des données à traiter le chiffrage n'est pas encore fait. Une réflexion est en cours pour établir des conventions entre les communes et la future communauté urbaine (pour le déneigement, ou le petit entretien ...)
 - La compétence création et extension des cimetières ;
 - La compétence habitat ;
 - La compétence énergie et environnement (distribution du gaz et électricité);
 - La compétence recharge des véhicules électriques
 - Les réseaux de chaleurs (surtout pour Besançon)

Achat d'un véhicule

La commune doit remplacer le Berlingo utilisé par les agents techniques. Ce véhicule est de 1999 et suite au contrôle technique les devis de réparation s'élèvent à la somme de 2 200€.

Après avoir étudié les propositions (prix, condition de reprise, délai, location d'un véhicule en attendant la livraison) de l'UGAP, des concessions Renault et Peugeot, la décision a été prise de commander un véhicule Peugeot.

Travaux assainissement

Les travaux avancent normalement, quelques désagréments pour la circulation ...

Vérification de la stabilité des lampadaires

La stabilité des lampadaires de la commune a été vérifiée, il n'a pas été décelé de problème sur les lampadaires de la commune, mais deux lampadaires du stade sont à revoir.

Groupe scolaire

Les travaux avancent mais il y a du retard le planning des travaux va être réétudié.

Une classe témoin a été visitée par les membres du SIVOS et les directrices, cette classe a été validée (sauf le plafond, des modifications seront apportées). La CAGB prendra en charge financièrement le serveur. La commission achat matériel travaille sur les équipements, un cahier des charges doit être établi prochainement. Des infiltrations ont été détectées, l'expert de l'assurance « tout risque chantier » doit établir son rapport.

Suite à une réunion informatique, quelques modifications ont été apportées et la CAGB prendra en charge le serveur.



Pour les panneaux photovoltaïques, une demande de subvention a été déposée au SYDED, et pour le périscolaire une demande a été faite à la CAF.

**Commune de
POUILLEY
LES VIGNES**



MEMO DATES

**DECEMBRE 2017
JANVIER 2018**

Date	Manifestation	Lieu	Organisateur
15 Décembre 2017	<p>Concert de Noël</p> 	Salle Polyvalente	Orchestre d'Harmonie de Pouilley les Vigne
6 Janvier 2018 18h	<p>Vœux du Conseil Municipal</p> 	Salle des fêtes	Conseil Municipal
27 Janvier 2018 20h	<p>Repas dansant</p>	Salle des fêtes	Etoile Section handball
Janvier et février	<p>Avec Eliad des ateliers concernant la santé globale seront proposés</p> <p>6 séances permettant une sensibilisation sur la nutrition, le sommeil, la mémoire, l'activité physique...</p>	Mairie	

Retrouver toutes les informations sur le site de la commune :

www.pouilleylesvignes.com